

5681
—
114

"oiseaux de basse-cour"

par Paul de Vos

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION :

N^o 1837

ANNEXE

Bruxelles, le 14 juillet 1926.
16, Boulevard de Waterloo.

hi Bruxelles

Monsieur le Conservateur en chef,

Comme suite à vos deux lettres du 3 juillet 1926 entrées à l'Administration des Beaux-Arts le 5, j'ai l'honneur de vous confirmer que dans les circonstances actuelles il ne m'a pas paru opportun de donner suite au désir exprimé par la Commission directrice du Musée (section d'Art Ancien) d'acquérir en vente publique un grand tableau de Paul De Vos intitulé: Oiseaux de basse cour"

En ce qui concerne les deux paires de colonnes torsées, style baroque, qui avaient également fixé l'attention de la Commission, et qui auraient pu trouver leur emploi comme éléments décoratifs, dans les galeries du Musée l'autorisation de les acquérir, aux conditions par votre lettre vous a été verbalement donnée. J'ai appris que les prix atteints par ces objets en vente publique ont dépassé notablement les prévisions de la Commission et que leur acquisition n'a pu être effectuée.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général.

W. de Hele

à Monsieur le Conservateur en chef
du Musée royal des Beaux-Arts
Bruxelles.

Bruzelles le 3 Juillet 1926

Monsieur le Ministre ,

La Commission directrice et administrative (section d'art ancien) a émis à l'unanimité un avis favorable et l'entrée dans les collections de l'Etat du grand tableau de Paul Devos " Oiseaux de basse cour " qui sera vendu à la salle Riévez le 7 Juillet , sous le n° 164 (Collection J. E. Weber , suite) .

Il s'agit d'une oeuvre capitale du maître, dont la place est marquée dans nos galeries . Le prix extrême fixé par notre collège est de 100 000 F (sans les frais) .

Nous vous prions de bien vouloir autoriser la représentation du Musée à cette vente et l'acquisition du tableau en question dans ces limites .

Le Conservateur en chef

P. S. Je me permets d'attirer votre attention sur une autre lettre envoyée en même temps que celle-ci et dans laquelle vous est demandée l'autorisation d'acquérir à la même vente deux paires de colonnes de style baroque pouvant servir de motif décoratif à nos galeries anciennes.

A Monsieur le Ministre des
Sciences et des Arts.

3 juillet 1926

gl H/A

Monsieur le Ministre,

La Commission directrice et administrative (section d'art ancien) a émis un avis favorable à l'acquisition de 2 paires de colonnes baroques, en bois sculpté et doré qui passeront en vente publique à la galerie Fiévez le 8 juillet n°220 et 221) Chacun de ces numéros représente une valeur de 1500 à 2000 francs. Notre Collège a plusieurs fois insisté sur la nécessité d'utiliser pareils éléments décoratifs à une présentation meilleure des œuvres d'art dans les galeries et lors d'une récente séance récente du Comité du "Fonds commun" un vœu a été exprimé en ce sens quant à l'emploi des ressources provenant dudit fonds. En disposant ainsi des colonnes le long des parois pour encadrer des tableaux de l'époque rubénienne, nous réaliserions, comme on l'a fait ailleurs, un ensemble vivant et harmonieux.

Le Conservateur en chef

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts,
Bruxelles.